

Réf : DOT-KHE/SDTO/DRA/ 90 /2025

Khenchela le : 05/05/2025

A Monsieur:

SAHTEL FATEHEDDINE

Gérant : SAHTEL FATEHEDDINE

Adresse : Cite Boudjelbana KHENCHELA

Téléphone : 0665 65 20 23

Mise en demeure n° 02

Objet : Travaux de raccordement d'un nombre ≤ 100 clients FTTH Secteur
CMP KAIS

- Vu le contrat AT/DO.KHE/SDFS/DAL/SA/02/2025 du 26/01/2025.
- Vu l'ODS n°19/SDTO/D-RA/2025 du 09/02/2025
- Vu la situation transmise par le responsable unité développement et production CMP KAIS, Citée ci-après :

Absence sur chantier

A cet effet :

Je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour reprendre les travaux dans un délai de huit (08) jours.

En cas de non prise en charge, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires

Accusé de réception



Le Directeur

Sous Directeur technique
SAHRAOUI MELAKI
DOT-KHENCHELA



517N

Algérie Poste

Récépissé de dépôt d'un envoi
recommandé / avec valeur

RR 002059511 40

KHENCHELA-EL-HOURIA

RR00205951140

Taxe

Valeur déclarée

Contre remboursement

Poids

Type

1750A

0.009

Lettres

Cadre réservé à l'expéditeur

A renseigner à l'encre, sans ratures ni surcharger

Destinataire SAHTEL FATEHEDDINE

Adresse: CITE BOUDJELBANA KHENCHELA

Wilaya KHENCHELA

Commun KHENCHELA

N° Téléphone de 0665652023

Accusé de réception



Exprés



Réclamation

Le délai de recevabilité des réclamations est d'une (01) année pour le régime intérieur et de six (06) mois pour le régime international à compter de la date de dépôt de l'envoi et sous présentation de ce récépissé au niveau de l'ensemble des Etablissement Postaux (de préférence l'Etablissement Postal de l'expédition).